

Date du contrat : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Date et heure de départ : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ \_ H\_\_

Date et heure de retour : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ \_ H\_\_

## LE CONTRACTANT

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Année de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ (utilisé en cas de besoin lié au service de location)

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

(Facultatif, votre courriel sera utilisé pour vous informer des actualités Jurassic Vélo Tours)

Pièce d'identité :  CNI  Passeport  Permis de conduire / Numéro :

## LA LOCATION

Durée :  Demi-journée ou 4H  Journée  2 jours  3 jours  4 jours  5 jours

## LES VELOS & ACCESSOIRES

Type et nombre de vélos :  \_\_ Junior  \_\_ Femme S  \_\_ Femme M  \_\_ Homme M  \_\_ Homme L

Remorque :  \_\_  \_\_ Casque  \_\_ Antivol  \_\_ Kit lumière

## LE PRIX DE LA PRESTATION

Nombre de locations	1,2,3 VAE		4,5,6,7 VAE		1 à 7 VAE	Remorque
	½ jr-4H	Journée	½ jr-4H	Journée		
Durée de location	½ jr-4H	Journée	½ jr-4H	Journée	___ jours	
Tarif TTC	35,00 €	45,00 €	30,00 €	39,00 €	___ x 39,00 €	12 € / ½ jr ou jour
Nombre de VAE						
<b>TOTAL À RÉGLER</b>						
TOTAL GENERAL			€	Mode de règlement	<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Carte bancaire

## CAUTION :

Type de la caution :  CNI  Passeport  Permis de conduire  Carte bancaire

## ÉTAT DU MATERIEL - DEPART / RETOUR :

<input type="checkbox"/> Bombe anti-crevaison	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour		
<input type="checkbox"/> Support téléphone	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour		
<input type="checkbox"/> Antivol + clé	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour		
<input type="checkbox"/> Sonnette	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour		
<input type="checkbox"/> Kit lumière	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour		
<input type="checkbox"/> Batterie + chargeur	<input type="checkbox"/> Chargée	<input type="checkbox"/> Non chargée	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour
<input type="checkbox"/> Pneus	<input type="checkbox"/> Gonflés	<input type="checkbox"/> Non gonflés	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour
<input type="checkbox"/> Remorque	<input type="checkbox"/> Gonflés	<input type="checkbox"/> Non gonflés	<input type="checkbox"/> Départ	<input type="checkbox"/> Retour

Dont observations :

### Article 1- Objet

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos, proposés par la Communauté de Communes Frasne Drugeon (CFD), confiées en prestation de services et en mandataire à la Maison de la Presse de Frasne. Dans la suite du document, le locataire souscripteur du contrat sera dénommé l'«utilisateur».

### Article 2 - Utilisateur du vélo à assistance électrique VAE

Le locataire est réputé être l'utilisateur du VAE. L'utilisateur du vélo déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir connaissance d'aucune contre-indication médicale. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation signée par leur représentant légal leur permettant de louer un vélo. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages corporels ou incorporels dus à l'incapacité de l'utilisateur.

### Article 3 - Responsabilité et engagements de l'utilisateur - Transport.

Les vélos, équipements et accessoires sont réputés être conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. Les équipements et accessoires sont fixés selon les normes de sécurité. L'utilisateur s'engage à ne pas transporter le vélo.

L'utilisateur s'engage à transporter le vélo dans les conditions garantissant son parfait état. Le transport du VAE au moyen d'un porte vélo suppose l'utilisation d'un porte vélo compatible et agréé pour VAE.

Tout moyen de transport non adapté engage la seule responsabilité de l'utilisateur. Toute dégradation subie par le vélo lors d'un transport fera l'objet d'une remise en état aux frais de l'utilisateur comme il est indiqué à l'article 5.

L'utilisateur déclare être couvert par une assurance en responsabilité civile. Il dégage le loueur CFD de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué (vélo et accessoire) reste la propriété exclusive de la CFD.

L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers. L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche.

L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le vélo prêté dans des conditions normales. Il s'engage à restituer le vélo dans son état d'origine aux dates convenues au contrat. La batterie devra être restituée chargée si un chargeur est mis à disposition. Le vélo sera restitué propre.

Pour le surplus, l'utilisateur déclare se soumettre au règlement du code de la route. S'il contrevient aux lois et aux règlements en vigueur au cours de la location, le loueur CFD ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du vélo loué. A cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du vélo, il s'engage à l'attacher à un point fixe à raide de l'antivol fourni.

En cas de défaillance technique du vélo en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu, avant toute intervention sur le vélo, d'en informer le loueur et sauf urgence ou force majeure liée notamment à l'éloignement de l'utilisateur de rapporter le vélo dans notre atelier. A sa demande, et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités. L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts pour la perte d'usage et/ou d'indisponibilité du vélo sauf le cas où la défaillance du vélo résulterait d'un défaut de conformité de la chose louée. Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

### Article 4- Durée - Souscription du contrat et modalités de location -Résolution

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter un justificatif d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport).

#### • **Durée de location et restitution du vélo**

Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est réputée conclue pour une durée déterminée. Au visa de l'article 1212 du code civil, chaque partie doit l'exécuter dans son intégralité, jusqu'à son terme. Lors de la restitution du vélo, l'utilisateur s'engage à se présenter, aux heures d'ouvertures, au plus tard 30 minutes avant la fermeture du service de location.

Pour la location à la demi-journée ou journée, le vélo doit être rendu le jour même de sa location dans les mêmes conditions. Au terme de la période de location, en cas de non restitution du vélo, le retard ou la non-restitution seront facturés conformément aux dispositions des articles 6 et 7.

#### • **Tarifs et modalités de paiement**

L'utilisateur est tenu de payer sa première période de location le jour où débute la location. Les tarifs de location, des cautions et des pénalités ainsi que les modalités de paiement sont affichés en magasin et sur le site [www.frasnedrugeon-cfd.fr](http://www.frasnedrugeon-cfd.fr). Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location. Les moyens de paiement acceptés par le prestataire de services Maison de la Presse, mandataire au nom et pour le compte de la CFD sont : carte de crédit ou espèces uniquement.

#### • **Prolongation de la location.**

L'utilisateur peut, s'il le souhaite, renouveler sa location. Le contrat peut alors être renouvelé si les parties en manifestent la volonté avant son expiration. Le renouvellement donne naissance à un nouveau contrat dont le contenu est identique au précédent. Pour des raisons de responsabilité au regard de l'obligation de conformité de la chose louée, et sauf accord express et préalable des parties, avant tout renouvellement, l'utilisateur devra préalablement présenter le vélo loué, sous peine d'encourir des pénalités visées ci-après (cf. article 6). L'utilisateur est tenu de payer les nouvelles périodes de location avant leur entrée en vigueur.

#### • **Résolution pour manquements graves :**

Conformément aux articles 1224 et suivants du code civil, la résolution résulte soit de l'application d'une clause résolutoire soit, en cas d'inexécution suffisamment grave, d'une notification du créancier au débiteur ou d'une décision de justice.

La clause résolutoire précise les engagements dont l'inexécution entraînera la résolution du contrat aux torts du client  
- En cas de non restitution du vélo à l'issue de la période de location

- En cas de refus d'acquiescer les frais contractuels de remise en état, de remplacements du ou des matériels détériorés ou perdus.  
- En cas de remplacement non autorisé d'une pièce d'origine (sur le cadre, les équipements ou la batterie).  
La CFD se réserve le droit de résoudre le contrat par voie de notification précisant les raisons qui la motivent. La résolution peut, en toute hypothèse, être demandée en justice et met fin au contrat.

### **Article 5 - Caution - Frais de remise en état**

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer en caution une pièce justificative tel qu'une carte d'identité en cours de validité, permis de conduire, passeport ou carte bleue.

En souscrivant aux présentes, le client déclare avoir pris connaissance des principaux tarifs de réparations dont la liste ci-dessous. La pièce de caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué, sous réserve que le vélo est ramené en bon état, en conformité à l'état des lieux de retour. En présence de dégâts ou de dégradations constatées, la Maison de la Presse facture à l'utilisateur les frais de réparation ou de remise en état à effectuer. En cas de désaccord sur la nature ou le montant des frais de remise en état, le loueur se réserve le droit de conserver une copie de la pièce d'identité pour régler le litige. (cf. article 7).

### **Article 6 - Restitution - Pénalités de retard - Vol**

Le vélo loué doit impérativement être restitué au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. Tout retard fera l'objet de pénalités de retard d'un montant de 10 € par jour calendaire.

En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur dans un délai de 24 heures après le vol, d'un dépôt de plainte effectué dans les 24 heures auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par sa compagnie d'assurance.

Si l'utilisateur ne justifie pas d'un dépôt de plainte, le règlement de la valeur du vélo neuf sera exigible immédiatement. A défaut de ce règlement, le loueur se réserve le droit d'engager toutes poursuites, notamment judiciaires, pour obtenir le paiement et la réparation du préjudice subi.

### **Article 7 - Défaut de restitution, Destruction, Perte**

En cas de non-respect des présentes clauses du contrat de location, tout comme en cas de dégradation volontaire ou involontaire du matériel loué, ses accessoires ou ses équipements, l'utilisateur reconnaît devoir, et s'engage à supporter, la remise en état du matériel :

- d'un montant équivalent à la facture de réparations correspondantes et/ou consécutives à des dégradations ou pièces manquantes.
- d'un montant équivalent du prix du vélo, valeur à neuf, dans le cas d'un défaut de restitution du vélo ou de dégradations ayant pour effet de le rendre impropre à la location ou/et à son utilisation.
- d'un montant équivalent du montant des pénalités de retard

Une facture, le cas échéant un reçu sera remis à l'utilisateur.

Tarifs des réparations	TTC	Tarifs des réparations	TTC
Support téléphone	40 €	Etrier de frein	30 €
Kit lampe	20 €	Durite de frein hydraulique	24 €
Boîtier de commande Bosch	109 €	Purge de frein hydraulique	24 €
Cable capteur de vitesse	30 €	Chaîne	23 €
Câble batterie moteur	40 €	Pignon	30 €
Aimant	10 €	Dérailleur arrière	42 €
Batterie	744 €	Cassette arrière	36 €
Chargeur	132 €	Chambre à air	6 €
Serrure	27 €	Pneu	30 €
Poignées	24 €	Guidon	72 €
Levier de vitesses	24 €	Selle	48 €
Frein complet	39 €	Tige de selle	48 €
Disque de frein	30 €	Jeu de direction	35 €
Plaquettes de frein	16 €		

#### **Horaires d'ouverture Maison de la Presse**

- Lundi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Mardi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Mercredi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Jeudi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Vendredi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Samedi : 07:00-12:15 & 13:30 -19:00
- Dimanche : 08:00-12:00  
& Retour de location 16:00-18:00

### **Article 8 - horaires et lieu**

Maison de la Presse, 21 Rue de la Gare, 25560 FRASNE - 03 81 49 80 16

**RAPPEL :** Pour rendre un vélo, l'utilisateur doit se présenter au plus tard 30 minutes avant la fermeture.

### **Article 9 - Informatique et libertés. Protection des données personnelles.**

Ce formulaire permet la location de Vélo à Assistance Electrique assuré par la Communauté de Communes Frasne Dugeon et la Maison de la presse de Frasne. Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier, effacer ainsi que limiter leur traitement. Les données collectées par ce contrat ne seront en aucun cas hors Europe.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous rendre sur le site internet : <https://www.frasnedugeon-cfd.fr/la-decouverte-du-territoire-activites-et-animations/jurassic-velo-tours-liaisons-vertes/jurassic-velo-tours/>

## AU DEPART

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location de et les accepter ;
- Je déclare être titulaire d'une assurance couvrant ma responsabilité civile ;
- Je reconnais louer le(s) vélo(s) mentionné(s) dans le présent contrat en parfait état de fonctionnement et je considère comme sincère et véritable l'état qui en est fait lors de la remise inscrit dans l'état des lieux de départ
- Je déclare n'exercer aucun recours à l'encontre du loueur Communauté de Communes Frasne Drugeon pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la Loi, des règlements et du présent contrat.

Le ..... à Frasne

Signature du loueur :

Signature du contractant :

/précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

## AU RETOUR

- Je reconnais avoir rendu le(s) vélo(s) N° \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ en état de fonctionnement comme mentionné, et avoir reçu ma pièce de caution déposée en garantie.
- En cas de dommages constatés (dégradations, casse), je règle le montant TTC indiqué dans les conditions générales de location. Soit un montant de \_\_\_\_\_ € pour la/les pièce(s) \_\_\_\_\_

Le .....

Signature du contractant :

/précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Communauté de Communes Frasne Drugeon

3, rue de la Gare 25560 FRASNE 03.81.49.88.84

Maison de la Presse de Frasne

21, rue de la Gare 25560 FRASNE 03.81.49.80.16

[jurassicvelotours.frasne@gmail.com](mailto:jurassicvelotours.frasne@gmail.com) [www.frasnedrugeon-cfd.fr](http://www.frasnedrugeon-cfd.fr)